



AVIS PUBLIC DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est donné par la soussignée à l'effet que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 3 août 2026, laquelle se tiendra à l'Hôtel de Ville situé au 5 rue Gale, à Ormstown, à compter de 18h30, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure ci-dessous :

Adresse : 1876, 4^e Rang

Lot : 6 064 394 du cadastre du Québec.

Objet: Recevoir l'approbation pour permettre la construction d'un pavillon multifonctionnel ayant une superficie de 85.29 mètres carrés, alors que l'article 7.21 du règlement de zonage 148-2023 permet une superficie maximale de 70 mètres carrés pour les terrains dont la superficie est égale ou supérieure à 2 800 mètres carrés, ce qui représente une dérogation de 15.29 mètres carrés.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure doit se présenter à la séance ordinaire du Conseil du 3 août 2026.

DONNÉ À ORMSTOWN, ce 8^e jour du mois de juillet 2026.

Daniel Leduc
Directeur-général et greffier-trésorier